

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



VILLE DU VAUCLIN

**MARCHE PUBLIC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

RESORPTION DES DECHARGES LITTORALES MARCHE DE DIAGNOSTIC (DIAG) et de PLAN DE GESTION (PG) de l'ANCIENNE DECHARGE DE CHATEAU PAILLE au VAUCLIN

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
(A.A.P.C.)**

**Marché à procédure formalisée conformément aux dispositions des articles
L2124-1, L2124-2 et en application de l'article R2124-1
du code de la commande publique.**

Date et heure limites de remise des plis : 24 Avril 2026 à 12h00

SOMMAIRE

Pouvoir adjudicateur.....	3
Objet du marché	3
CPV Global a la consultation.....	3
Dévolution	3
Interdiction de soumissionner	4
Conditions de participation et moyens de preuve acceptable	4
Visite	4
Eléments de Procédure	5

Pouvoir adjudicateur

VILLE DU VAUCLIN
2, Rue Collignon
97280 LE VAUCLIN
Tél : 05.96.74.40.40

Adresse Internet : <https://ville-vauclin.fr/>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché

OPREATION : RESORPTION DES DECHARGES LITTORALES

Marché de diagnostic (DIAG) et plan de gestion (PG) de l'ancienne décharge de Château Paille au VAUCLIN

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Forme du marché : AOO

Lieu principal d'exécution : 97280 Le VAUCLIN

CPV Global a la consultation

CPV global à la consultation

CPV principal : 79311000-7 Service d'Etudes

Dévolution

Dévolution en marché unique.

Les prestations font l'objet de 2 tranches :

- Tranche ferme : Réalisation du diagnostic et du programme
- Tranche optionnelle : Caractérisation des déchets et essai de tri

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Les prestations sont traitées à prix mixtes.

La durée prévisionnelle globale du marché est de 12 mois.

Il n'est pas prévu une retenue de garantie.

Concernant la Tranche ferme et la tranche optionnelle : Avance possible si les conditions sont réunies.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptable

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont énumérés au Règlement de la Consultation (R.C.).

Visite

Une visite du site est obligatoire.

Pour procéder à la visite, une demande doit être formulée en contactant la direction du Développement Urbain et Durable de la ville au 0596.74.40.40

La visite sur site doit être effectuée au plus tard onze (11) jours avant la date limite de remise des offres. Plus aucune visite ne sera organisée passé ce délai !

Eléments de Procédure

Appel d'Offres Ouvert.

Le marché fera l'objet d'une attribution au regard de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de la consultation : MF2026_DCHTP DIAG/PG

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi de l'avis initial à la publication : 25/02/2026

Date limite de réception des offres : **comme indiqué en page de garde**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur ;

<http://www.marches-securises.fr>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandatement au bénéfice du compte bancaire indiqué à l'acte d'engagement.

Les prestations sont financées pour partie sur les fonds propres de la personne publique et pour partie par des subventions publiques.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après l'attribution du marché, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

En cas de litige résultant de l'application des documents encadrant l'exécution du présent marché, le tribunal compétent est le **Tribunal administratif de Martinique**, dont relève le pouvoir adjudicateur.

Service pour renseignements sur recours :

Tribunal Administratif de Martinique

12, Rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS 17103

97233 Schoelcher

Tél : 0596716667

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres, ni au stade de l'attribution.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires seront obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique : Profil acheteur

Adresse profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Le VAUCLIN, Février 2026